

SÉANCE extraordinaire

Le 12 octobre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 octobre 2023, à 12 h 45, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin et messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Bruno-Pierre Godbout.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Gaétan Daraïche et Pierre-Luc Arsenault et madame la conseillère Meggie Ritchie.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

231012.296 OCTROI DE CONTRAT - DUGUAY SANITAIRE INC – COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour la collecte des encombrants à l'entreprise Duguay Sanitaire Inc., pour un montant de 40 241.25 \$, toutes taxes comprises.

Il est également résolu que ce montant soit remboursable en totalité à la Ville de Chandler par la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231012.297 MODIFICATION – STRUCTURE ORGANISATIONNELLE – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre dernier, le conseil a accepté la demande de programme de départ à la retraite déposée par madame Marilyn Duguay, secrétaire administrative aux loisirs ;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme doit adapter son organisation aux nouvelles réalités du marché du travail et aux besoins du service ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu :

QUE le poste de secrétaire administrative aux loisirs soit aboli dès le départ à la retraite de madame Marilyn Duguay, soit le 7 janvier 2024 ;

QUE le directeur du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme soit autorisé à créer un nouveau poste de coordonnateur aux loisirs et d'entamer les démarches de recrutement pour combler ledit poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231012.298 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 12 h 48.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Annick Cotton
POUR
Roch Giroux
Directeur général et greffier